

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-2292

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	2 880 000	0	
Diplomatie culturelle et d'influence	0	2 880 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 880 000</b>	<b>2 880 000</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>		

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La direction du numérique (DNUM) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères joue un rôle important pour l'ensemble du réseau diplomatique. Elle dispose d'un budget de 57,52 millions d'euros.

Il ressort des auditions du rapporteur spécial qu'elle connaît des problèmes de recrutement. Elle peine à pourvoir ses postes dont la technicité met en concurrence le ministère avec les entreprises privées sur le marché de l'emploi, ce qui compromet les projets qu'elle mène. En 2023, le taux d'écart budgétaire des projets de système d'information et de communication (SIC) était de 228 % ! En calendaire, il était de 118 %. Les difficultés rencontrées dans la mise en place du registre d'état-civil électronique (RECE) en sont une autre illustration.

Il est donc proposé d'augmenter de 5 % le budget de cette direction pour lui permettre de proposer des salaires plus attractifs.

Pour ce faire, l'amendement propose d'allouer 2,88 millions d'euros de dépenses de titre 2 en AE et en CP à l'action 06 *Soutien* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* à partir de l'action 01 *Appui au réseau* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ce dernier programme et appelle le Gouvernement à rétablir les crédits en cas d'adoption.